

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/7/2008 9:47:54

Concours :

Concours de la fonction publique territoriale (filière sportive) de catégorie B

Préparation aux concours :

o Externe

o Interne

o 3^eme concours **Public visé pour le troisième concours :**

Justifier de 4 ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles d'un ou plusieurs mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'associations.

Conditions d'admission Tout candidat doit être : De nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. En position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant. Au moment de sa nomination, le candidat doit faire preuve qu'il remplit les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction et qu'il jouit de ses droits civiques. Le cas échéant, les mentions inscrites au casier judiciaire (bulletin n°2) doivent être compatibles avec l'emploi postulé.

Déroulement du concours :

Epreuves d'Admissibilité de 3 à 5 questions portant sur :

Organisation et promotion des APS en France

Animation sportive dans une collectivité

Les règles d'hygiène et de sécurité notamment en milieu aquatique

Les Sciences biologiques et humaines

Durée : 3h
Action d'une note à partir des documents d'un dossier portant sur l'animation sportive dans une collectivité territoriale.

Durée : 1h30 Epreuve physique comprenant :

1 parcours de natation

une épreuve de course

Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives

Durée : 1h = 30 mn pour la préparation + 30 mn de séance

Entretien sur analyse du déroulement de la séance

Durée : 20 mn
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions inhérentes au cadre d'emplois.

Durée : 40 mn = 20 mn préparation + 20 mn entretien
Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Durée : 40 mn = 20 mn préparation + 20 mn entretien